

Pourquoi installer des répartiteurs ?



Suite à une directive européenne réglementaire, dans le cadre de la transition énergétique et en tant que propriétaire, Alcéane a installé des répartiteurs de frais de chauffage (RFC) dans votre logement.

Ces répartiteurs positionnés sur vos radiateurs permettent de déterminer la part de chaleur consommée dans votre foyer et déterminent vos charges de chauffage. Ainsi, vous payez une facture énergétique s'appuyant sur votre consommation : c'est l'individualisation des frais de chauffage.

Qui contacter pour vos dépannages ?

En cas de dysfonctionnement, contactez directement le prestataire **Arkeon**.

La maintenance des répartiteurs n'est pas prise en charge par le CED ou le chauffagiste exploitant.

katty.lagarde@arkeonenergy.com

OU

06 11 48 49 69

Quelques conseils...

- S'il fait trop chaud dans votre logement : réglez et baissez les radiateurs au lieu d'ouvrir les fenêtres.
- La position idéale du robinet thermostatique alliant confort et économie est entre 3 et 4.
- En cas d'absence (vacances, week-end), baissez vos radiateurs sur la position 2.
- Pour une bonne diffusion de la chaleur, ne placez pas d'objets devant vos radiateurs (meubles, rideaux...).

Alcéane

444 avenue du Bois au Coq
CS 77006 - 76080 Le Havre cedex

Alceane.fr

Les frais de chauffage des résidences avec chauffage collectif



Alcéane OPH de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole • RCS 488 875 345 Le Havre • Conception : Direction communication • Photo : Freepik • Septembre 2025

Alcéane

Comment sont calculées les charges sur la quittance ?

Des provisions de charges sont établies tous les mois. Vos frais de chauffage sont calculés de la façon suivante :

La consommation d'énergie dont :

70 %

de consommation individuelle indexée par le répartiteur.

30 %

de charges liées aux frais communs à l'immeuble.

Les charges fixes calculées à la surface chauffée

Ces charges correspondent à l'entretien / maintenance de l'équipement, l'eau et l'électricité nécessaire au fonctionnement de la chaufferie.

Si je ferme mes radiateurs, quelles incidences sur mes charges ?

Même radiateurs fermés, vos charges de chauffage ne seront pas à zéro.

Les charges sont calculées à 70 % selon le répartiteur, 30 % selon la surface chauffée de votre logement et une part fixe.

Si mon logement est exposé au nord, au dernier étage ou près des caves...

Des coefficients de pondération par radiateur et par immeuble sont appliqués selon l'exposition du logement pour ne pas pénaliser le locataire d'un logement moins bien exposé.

Si mon répartiteur ne fonctionne plus ?

Ne manipulez pas l'appareil ou ne remplacez pas les piles. Si un message d'erreur s'affiche ou si le répartiteur n'indique plus d'informations, **contactez la société ARKEON** (coordonnées au dos du dépliant).

Si la détérioration est intentionnelle, les réparations seront à votre charge.

Quel impact sur ma consommation avec un chauffage d'appoint ?

Un chauffage d'appoint (comme un radiateur électrique) n'aura pas d'incidence sur les charges de chauffage mais votre consommation d'électricité évoluera à la hausse.

L'utilisation d'un chauffage d'appoint n'est pas sans risque pour vous et les résidents de l'immeuble.

Que signifient les chiffres sur le répartiteur ?

Si vous appuyez sur le bouton du répartiteur, différents chiffres apparaissent :

- L'index (qui sera converti en valeur de consommation).
- La température de la paroi du radiateur.
- La température de la pièce.



Comment est effectué le relevé de la consommation ?

Le relevé de votre consommation s'effectuera automatiquement et à distance. Aucune action de votre part n'est nécessaire.

Comment utiliser les robinets thermostatiques ?

Le chauffage peut être baissé ou éteint mais pas augmenté. Le robinet thermostatique dispose de 4 positions :

